

## Avis de consultation Projet QC-2021-06

Juillet 2021

### Avis est donné

- Aux entités inscrites au Registre des entités visées ;
- À la North American Electric Reliability Corporation, inc. (NERC) ;
- Au Northeast Power Coordinating Council, inc. (NPCC) ;
- Aux coordonnateurs de la fiabilité du NPCC ;
- À la Régie de l'énergie du Québec (la « Régie »).

**Période de consultation :** du 9 juillet 2021 au 23 juillet 2021.

**Mise à jour le 21 juillet 2021 :** prolongation de la période de consultation jusqu'au 13 août 2021.

**Mise à jour le 12 août 2021 :** prolongation de la période de consultation jusqu'au 20 août 2021.

### Objectif de la consultation

Conformément à la décision [D-2011-139](#) de la Régie, le Coordonnateur de la fiabilité du Québec (le « Coordonnateur ») sollicite les commentaires des entités visées et des intervenants sur la norme de fiabilité suivante en vue de son éventuelle adoption par la Régie.

#### Nouvelle version de norme :

- PRC-024-3 – Réglages des protections en fréquence et en tension des ressources de production

#### Norme à retirer :

- PRC-024-2 – Réglages des relais de protection en fréquence et en tension des groupes de production

Le Coordonnateur demande aux entités visées de se prononcer sur la pertinence et les impacts des normes de fiabilité à adopter et retirer. À cet effet, veuillez utiliser le formulaire disponible en ligne sur le site Web du coordonnateur de la fiabilité, à la page Consultation publique des entités (<https://www.hydroquebec.com/coordonnateur-fiabilite/documentation/consultation.html>). Veuillez prendre soin d'indiquer clairement sur quel document (et sur quelle section de celui-ci) portent vos commentaires.

Vous pouvez également transmettre vos questions et commentaires par courriel à [fiabilite@hydro.qc.ca](mailto:fiabilite@hydro.qc.ca).

### Documents

- Norme et annexe QC proposées;
- Sommaire de la norme à adopter, y compris une évaluation préliminaire de la pertinence et de l'impact;
- Norme en suivi de modifications;
- Annexe en suivi de modifications.